

# Le Journal Officiel

## Lois et Décrets

### BILAN DE LA CARTE SANITAIRE DES APPAREILS DE DIAGNOSTIC UTILISANT L'EMISSION DE RADIOELEMENTS ARTIFICIELS (CAMERA A SCINTILLATION MUNIE DE DETECTEUR D'EMISSION DE POSITONS EN COINCIDENCE (CEDET), TOMOGRAPHE A EMISSION DE POSITONS (TEP), CAMERA A POSITONS)

(Application de l'article R. 712-39-1 du code de la santé publique)

**Période de réception des demandes : du 1er janvier au 29 février 2004**

ZONE SANITAIRE	BESOINS	NOMBRES D'APPAREILS autorisés	BILAN 0 : besoins satisfaits + : excédent - : déficit	DEMANDES nouvelles recevables
France entière	60	55	- 5	<b>OUI</b>

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.

Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Journal Officiel*.

<http://www.hosmat.fr>